



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle 2022
(du 6 au 10 juin 2022, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.	2
III. Audit interne et investigation	4
IV. Déontologie	7
XV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	8
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
V. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel	10
VI. L'égalité des genres au PNUD	14
VII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	15
VIII. Évaluation	15
IX. Volontaires des Nations Unies	18
X. Fonds d'équipement des Nations Unies	19
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XI. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel	20
XII. Évaluation	25
XIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	25
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XIV. Déclaration de la Direction exécutive de l'UNOPS et rapport annuel	26



I. Questions d'organisation

1. La session annuelle 2022 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue en personne du 6 au 10 juin 2022, après deux années successives de sessions virtuelles dues à la pandémie de COVID-19.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2022 ([DP/2022/L.2](#)), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2022 ([DP/2022/13](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022 figurent dans le document [DP/2022/27](#), disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2022/17, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2022 :

Deuxième session ordinaire de 2022 : 29 août-1^{er} septembre 2022

Déclaration de la présidente du Conseil d'administration

5. La présidente du Conseil d'administration a souligné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et appelé l'attention sur les conséquences socio-économiques en cours de la COVID-19 et sur la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. Les inégalités se creusent, touchant avant tout et surtout les plus vulnérables, et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est plus élevé que jamais. La communauté internationale a été invitée à agir pour relever ces défis multiformes. C'est dans ce contexte que le Conseil a eu à évaluer les cas récents de mauvaise gestion financière à l'UNOPS et à décider des mesures appropriées à mettre en œuvre. Cette situation a rappelé de manière brutale toute l'importance du rôle de contrôle que joue le Conseil. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient besoin des avis du Conseil pour être sûrs d'être parfaitement à même de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour garantir un changement transformateur, il était indispensable de travailler ensemble. Les débats du conseil d'administration devraient permettre d'avoir un impact plus important sur les populations du monde entier, reposant sur des responsabilités et des initiatives conjointes.

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

6. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion au FNUAP, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Bureau des relations extérieures et du Conseil d'administration de l'UNOPS ont chacun donné des informations actualisées au Conseil d'administration sur les efforts déployés collectivement par leurs organisations pour appliquer la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour faire de l'ONU une organisation unique plus efficace et plus efficiente. Les enjeux actuels du développement et de l'action humanitaire exigent en effet que l'on soit plus attentif à la cohérence du système. Ces

délégations ont insisté sur la nécessité : a) d'intégrer les interventions visant à prévenir les crises, à y répondre et à en sortir, et de renforcer l'approche de collaboration utilisée pour le bilan commun de pays (BCP) et la programmation ; b) d'évaluer la présence dans les pays pour être sûr que les bonnes compétences sont bien en place ; c) de continuer à consolider les fonctions institutionnelles communes ; d) d'aligner les programmes de pays de chaque entité sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; e) d'accompagner les pays de programme dans les efforts qu'ils mènent pour satisfaire à leurs obligations en matière de droits de l'homme ; et f) de renforcer la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité, y compris pour la gestion des performances des chefs d'agence au niveau national.

8. Un groupe plurirégional a estimé que le pilier Développement du système des Nations Unies se devait d'être renforcé et que le mandat de l'examen quadriennal devait être pleinement mis en œuvre. Les conseils d'administration se doivent de veiller à ce que les différentes organisations respectent leurs mandats, et ils doivent insister de nouveau sur le mandat de l'examen quadriennal dans leurs décisions. L'appropriation des programmes par le pays et la direction nationale sont essentielles à la mise en œuvre des programmes et chaque programme de pays doit prendre en compte les priorités nationales. L'équilibre voulu pour l'examen quadriennal est en train d'être compromis par le fait que l'on a tendance à se focaliser sur des questions institutionnelles internes ; l'éradication de la pauvreté reste l'objectif prioritaire du système des Nations Unies pour le développement. Les délégations du groupe plurirégional ont estimé qu'il fallait se garder de promouvoir une vision des activités opérationnelles exclusivement axée sur la recherche de gains d'efficacité, qui ne prendrait en compte ni le développement au sens large ni les objectifs de développement durable. Elles ont appelé l'attention sur les déficits de financement du pilier Développement, les engagements non tenus au titre du Pacte de financement et la nécessité d'investir davantage dans des solutions intégrées.

9. L'appel à réduire la présence des Nations Unies dans les pays, en particulier dans ceux où il existe des bureaux multipays, a suscité de nombreuses réactions. Des appels ont été lancés en faveur du maintien ou du renforcement d'une présence des organisations dans les pays en adéquation avec des besoins dûment recensés.

10. En réponse, la Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion du FNUAP a dit que le FNUAP reste attaché à la réforme et au renforcement de l'esprit de collaboration qui caractérise l'élaboration du BCP ; les programmes de pays du FNUAP sont élaborés à partir des stratégies nationales de développement alignées sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP collabore avec les équipes de pays pour s'assurer une efficacité et une programmation conjointe optimales et il suit un mode de programmation et de collaboration interinstitutions résolument axé sur les droits de l'homme. S'appuyant sur le cadre de gestion et de responsabilité et sur le principe de responsabilisation mutuelle, le FNUAP veille à ce que les coordonnateur(trice)s résident(e)s évaluent les prestations de ses représentant(e)s de pays et leur contribution à l'élaboration des plans-cadres de coopération.

11. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a souligné que le PNUD est attaché au bilan commun de pays et que les produits de ses programmes de pays sont le fruit d'efforts collectifs. Le PNUD collabore avec les équipes de pays pour le développement et l'action humanitaire pour sauvegarder les acquis du développement et résoudre les problèmes de fond ; sa programmation suit une démarche axée sur les droits de l'homme. Le PNUD a étendu sa présence opérationnelle à 170 pays, même si celle-ci reste subordonnée au financement des activités de base. La stratégie relative aux activités d'appui du PNUD a permis de

réduire les délais de traitement des opérations. Le PNUD participe aussi aux activités de l'équipe spéciale sur les services partagés au niveau mondial et collabore avec les entités des Nations Unies pour tirer parti de financements, notamment par l'intermédiaire des cadres de financement nationaux intégrés.

12. Le Conseil d'administration et le Bureau des relations extérieures de l'UNOPS font savoir que l'UNOPS, dont l'empreinte au niveau national est relativement faible, a mis une plateforme de travail à la disposition des coalitions thématiques. Grâce à cette plateforme, un modèle multipays a pu être mis en place pour mieux appuyer les régions, intensifier plus rapidement les interventions et mutualiser les services. Ce modèle a permis à l'UNOPS de fonctionner comme un organisme non résident. L'UNOPS a suivi des politiques de diligence voulue en matière de droits humains dans les domaines de la passation de marchés, des infrastructures et de la conception, et a contribué à promouvoir les principes des Nations Unies concernant les entreprises et les droits de l'homme. L'UNOPS a toujours été en pleine adéquation avec les principes d'appropriation nationale.

13. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/14 relative au point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

III. **Audit interne et investigation**

14. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD a présenté le rapport annuel de l'OAI sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2021 (DP/2022/15), et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, la réponse de la direction. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport du Bureau sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2021 (DP/FPA/2022/6), le rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2022/6/Add.1) et le mandat du Comité consultatif de supervision. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion du FNUAP a présenté la réponse de la direction. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et d'investigations de l'UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigations réalisées en 2021 (DP/OPS/2022/3), et le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS, la réponse de la direction.

15. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion soulevés par les audits et ont noté avec satisfaction que de nombreuses recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents avaient été pleinement mises en œuvre ou étaient en passe de l'être. Elles ont encouragé les organisations à donner suite aux recommandations restées en suspens et se sont réjouiées de constater qu'elles jouissaient d'une bonne santé financière et appliquaient des méthodes de gestion financière saines.

PNUD

16. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction que le Bureau de l'audit et des investigations avait émis une opinion globale « satisfaisant avec quelques améliorations nécessaires » sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes au PNUD et qu'une suite avait été donnée à 95 % de ses recommandations pour 2020 et 2021. S'agissant des questions d'audit et d'investigation, les délégations ont demandé : a) des informations sur les conséquences du manque de personnel, l'augmentation des affectations programmées et la nature ou la durée des enquêtes complexes ; b) des précisions sur la question de savoir si le PNUD envisageait d'entreprendre un examen conjoint du Bureau de l'audit et des investigations, du Bureau de la déontologie et du Bureau des ressources humaines, pour que les enquêtes

concernant des personnes revendiquant le statut de lanceur d'alerte puissent être menées de manière équitable ; et c) la communication, en toute indépendance et simultanément, d'un plus grand nombre de rapports de gestion au Conseil d'administration.

17. D'autres délégations ont encouragé le PNUD, d'une part, à donner suite aux constatations faites sur l'insuffisance de l'appui qu'il apporte au niveau mondial à ses bureaux de pays, d'autre part, à renforcer l'indépendance du Bureau de l'audit et des investigations pour tenir compte de l'examen par des tiers de ses normes fiduciaires. Le PNUD devrait se pencher sur les points faibles de sa communication des résultats relatifs à l'égalité des genres. La multiplication des cas d'inconduite sexuelle a suscité des préoccupations et des précisions ont été demandées sur les enseignements tirés du programme pilote de centralisation des fonctions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'enquêtes sur le harcèlement sexuel.

FNUAP

18. Les délégations ont noté qu'en 2021, les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP avaient été jugés « partiellement satisfaisants, avec quelques améliorations nécessaires » et elles se sont félicitées que le Fonds ait centré ses efforts sur la clôture des recommandations d'audit. Le FNUAP a été encouragé à poursuivre ses efforts de renforcement de la gestion des programmes, de la gestion financière, de la passation de marchés et des opérations de contrôle. Les délégations se sont dites préoccupées par l'augmentation du nombre de dossiers d'enquête en 2022, mais se sont félicitées que le nombre de cas traités par le Bureau des services d'audit et d'investigation a crû en 2021 par rapport aux années précédentes. Elles ont demandé des informations sur les intentions du FNUAP d'augmenter les ressources allouées au Bureau. Le FNUAP a été félicité d'avoir amélioré la gestion de ses chaînes d'approvisionnement de pays dans le contexte de la COVID-19.

UNOPS

19. Les délégations ont fait observer que les irrégularités relevées dans l'initiative de l'UNOPS relative aux investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i) auraient des conséquences à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies ; des mesures devraient être prises pour que la gestion financière et la gestion des risques dans le système des Nations Unies soient bien encadrées. Les délégations ont demandé des informations au PNUD et au FNUAP sur leurs charges de travail, leurs effectifs et les mesures que le Conseil devrait prendre pour préserver le principe d'indépendance et contribuer à renforcer les systèmes. Elles ont demandé aussi que des analyses et des tendances à long terme des conclusions des audits et enquêtes internes soient présentées dans les rapports annuels. Les organisations devraient veiller à ce que les rapports soient précis, directs et objectifs pour permettre ainsi au Conseil d'exercer sa fonction de contrôle. Elles ont été invitées à prendre des mesures pour renforcer la gestion des risques et le respect des textes par leurs règles et réglementations. Les délégations ont souligné combien il importait de trouver des moyens de communiquer au Conseil, rapidement, en temps utile et de manière transparente, des informations sur les manquements et les enquêtes.

20. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a dit que le PNUD avait mis à jour son dispositif de contrôle interne et qu'il renforçait ses procédures de contrôle interne avec un nouveau progiciel de gestion intégré. En 2021, le PNUD a adopté une stratégie et un plan d'action de lutte contre la fraude ; en mai 2022, 68 % des mesures prises avaient été mises en œuvre. Le PNUD a entièrement

financé la requête faite par le Bureau de l'audit et des investigations en 2022 et a continué à mettre en œuvre les recommandations relatives au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; le PNUD s'est employé à faire en sorte que ses politiques et procédures actualisées soient cohérentes et pleinement mises en œuvre dans toutes ses unités administratives. Pour ce qui est des dossiers traités par le Bureau de l'audit et des investigations, la direction a apporté son soutien total à la mise en œuvre de toutes les recommandations.

21. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a indiqué qu'en raison de l'insuffisance des ressources dont il dispose, le Bureau n'est pas en mesure de traiter tous les dossiers et de satisfaire aux indicateurs de performance clés en matière d'enquêtes – et que cette situation concerne en particulier les dossiers de priorité moyenne. Le nombre de dossiers d'enquête a augmenté en 2021 pour de multiples raisons, dont le déséquilibre entre ressources allouées et nombre de dossiers à traiter, et la COVID-19. La multiplication des dossiers à traiter a eu des conséquences sur le bien-être du personnel, même si le problème des effectifs ne concernait que les enquêtes et non les audits. Le Bureau de l'audit et des investigations s'est dit prêt à collaborer avec le Conseil et, pour ce qui est des enquêtes, à en examiner les aspects pratiques et les exigences de confidentialité.

22. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit et des investigations du FNUAP a indiqué que le Bureau a réorganisé son service des investigations : a) en le scindant en deux unités, avec deux chefs chargés chacun de trois régions, et ce, afin de mieux répartir les responsabilités de supervision des enquêteurs et d'examen des rapports d'enquête ; et b) en créant le Groupe chargé des réquisitions, des politiques et des rapports, dont le personnel a été recruté sur trois postes approuvés par le Conseil dans le nouveau budget intégré des enquêtes. Le Groupe évalue les dossiers adressés au Bureau et détermine s'ils relèvent de son mandat, s'ils doivent être transmis aux services compétents ou si, après examen, ils peuvent être classés ou faire l'objet d'une enquête complète et officielle. Une fois le Groupe structuré, le Bureau devrait en évaluer les résultats et les besoins et rendre compte au Conseil, dans le respect des exigences de confidentialité et de communication de rapports aux donateurs. Le Bureau a fait appel à des experts externes en assurance qualité pour procéder au contrôle de la qualité des rapports d'enquête.

23. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP a expliqué que la politique de tolérance zéro du FNUAP avait été prise en compte dans la nouvelle politique de gestion du risque institutionnel et dans le recrutement d'un spécialiste des risques en 2022. La politique de gestion du risque institutionnel et le dispositif de contrôle interne sont conformes aux normes du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway et compatibles avec les recommandations du Corps commun d'inspection et le modèle de maturité de référence pour la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion. Le FNUAP a une politique de lutte contre les pratiques frauduleuses et illégales. En ce qui concerne les ressources allouées aux enquêtes, le FNUAP les a augmentées dans le budget intégré du Service d'investigation du Bureau des services d'audit et d'investigation. Le FNUAP a souscrit pleinement à la réorganisation du Bureau, a suivi de près l'évolution des audits et en a mené une analyse des causes profondes par l'intermédiaire du Comité de suivi des questions d'audit.

24. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a dit que la direction était entièrement favorable à un renforcement adéquat des ressources du Groupe. L'indépendance du Groupe et de ses fonctions d'audit et d'enquête est une priorité absolue ; à l'avenir, le Groupe devra s'attacher à renforcer son indépendance et à en rendre compte au Conseil. Pour ce qui est de son évolution à long terme, le Groupe a réalisé en 2021 une analyse détaillée des causes profondes

des principaux enjeux, qui a été rendue publique. S'agissant du déséquilibre entre ressources allouées et nombre de dossiers à traiter, les quatre enquêteurs employés à plein temps par le Groupe traitent en moyenne plus de 200 dossiers par an, ce qui est largement au-dessus de la norme de la profession. Le Groupe soumettra au Conseil une évaluation des ressources dont il aura besoin.

25. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a souligné que l'UNOPS est déterminé à collaborer avec le Conseil pour corriger les irrégularités relevées dans la mise en œuvre de l'initiative S3i et ramener l'UNOPS sur la bonne voie. Il attend avec impatience de recevoir le dossier de décision établi par le Groupe l'IAIG sur le déséquilibre entre ressources allouées et nombre de dossiers à traiter et de réfléchir ensemble à une configuration plus équilibrée.

26. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/15 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations, et aux réponses des directions.

IV. Déontologie

27. Les directeurs du Bureau de la déontologie du PNUD, du Bureau de la déontologie du FNUAP et du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS ont présenté leurs rapports respectifs : Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2021 (DP/2022/16), Rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP en 2021 (DP/FPA/2022/7) et Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2021 (DP/OPS/2022/4). Ces présentations ont été suivies par les réponses de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP et du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS.

28. Les délégations ont rappelé que l'élément fondamental d'une organisation saine et apte à remplir sa mission est une fonction de déontologie indépendante, dotée de ressources suffisantes, transparente et bien connue du personnel. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS doivent continuer à promouvoir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilisation. Dans leurs prochains rapports, les bureaux de déontologie devront expliquer comment leurs activités ont contribué à favoriser une culture de libre expression. Grâce aux lignes directrices et aux mécanismes de communication de l'information du Bureau de la déontologie du FNUAP, on a pu traiter et faire remonter des informations sur des dossiers ; le Bureau de la déontologie du PNUD a été félicité pour sa participation aux travaux du groupe spécial du PNUD sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La COVID-19 a diminué la capacité de travail des organisations, mis à rude épreuve les efforts qu'elles déploient pour créer un environnement de travail sûr et compromis la visibilité de leurs services de déontologie. Les délégations ont salué les efforts menés par les organisations et les ont encouragées à faire davantage dans le domaine de la déontologie, et tout en notant avec satisfaction le nombre record de dossiers traités, elles ont insisté pour que les déontologues puissent disposer de ressources, de moyens et de facilités d'accès suffisants pour s'acquitter en toute indépendance de leur mandat.

29. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a pris note, pour s'en féliciter, des réflexions faites sur la nécessité de doter le Bureau de la déontologie de ressources suffisantes pour ses activités. Le Bureau de la déontologie réfléchira aux moyens de remédier à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et de mesurer l'impact de ses activités afin de pouvoir mieux informer le Conseil et faciliter son rôle de contrôle.

30. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a indiqué que le PNUD continuerait de faire pleinement droit aux demandes d'allocation de ressources du Bureau de la déontologie.

31. La Directrice du Bureau de la déontologie du FNUAP a remercié le Conseil d'avoir approuvé la création d'un poste P-4 dans le nouveau budget intégré 2022-2025. Elle a estimé que les ressources mises en partage au sein de la communauté de déontologie des Nations Unies étaient sous-utilisées. Le Groupe de la déontologie des Nations Unies cherche à faire en sorte que les ressources soient mieux partagées pour que les bureaux de la déontologie puissent élargir leur champ d'activité. Le bureau continuera de se prévaloir du succès de son mécanisme de communication de l'information et de saisir toute occasion pour informer le Conseil. Il collaborera également avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies pour recenser les mesures d'impact mises en œuvre pour promouvoir une culture de libre expression et mieux informer le Conseil.

32. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP a annoncé que le FNUAP a augmenté les ressources allouées au Bureau de la déontologie dans le nouveau budget intégré. Le FNUAP a également mis en place une approche dite de « famille de l'intégrité » pour faciliter l'échange d'informations entre le Bureau de la déontologie, le Bureau de l'audit et des services des investigations, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des ressources humaines et les personnes référentes pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

33. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a fait savoir que l'UNOPS a décidé de retirer la composante « conformité » de la fonction du Bureau de la déontologie pour l'aligner sur les normes déontologiques des Nations Unies. Il importe que le Bureau de la déontologie de l'UNOPS puisse exercer pleinement sa mission conformément aux principes du Groupe de la déontologie des Nations Unies et du réseau interinstitutions de déontologie, de manière à en tirer des avantages et des enseignements.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/16 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

35. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP, le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD et le Directeur du Bureau des relations extérieures et du Conseil d'administration de l'UNOPS ont fait oralement le point sur la protection de leurs entités contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément à la décision 2020/11 du Conseil d'administration.

36. Un groupe de délégations a fait observer que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS étaient déterminés à prévenir et à combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. La tolérance zéro était de mise en cas d'inaction. En dépit des progrès réalisés, des défis importants restaient encore à relever. Les délégations ont rendu hommage aux organisations pour les réponses qu'elles apportent aux crises mondiales et humanitaires présentant des risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels, et les ont exhortées à atténuer ces risques en coordonnant leurs interventions. Ils ont souligné la nécessité : a) d'une impulsion forte, proactive et marquée pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; b) d'une collaboration interinstitutions efficace ; c) d'une sensibilisation à la mise en œuvre de politiques de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; d) d'un renforcement des capacités ; e) de la formation des

partenaires opérationnels ; f) d'établir des rapports et d'assurer des suivis qui soient à la portée de tous, fiables et transparents ; g) d'une procédure efficace et transparente de sélection des membres du personnel ; et h) d'une approche plus forte fondée sur les droits de l'homme, respectueuse de l'égalité des genres et centrée sur les victimes et les survivants. Pour une approche indispensable à l'échelle du système, les organisations devraient collaborer avec le Coordonnateur spécial et le Défenseur des droits des victimes à la mise en place d'une approche plus cohérente et plus globale.

37. En réponse, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion au FNUAP a mis l'accent sur la réponse interinstitutions intégrée aux situations d'urgence que le FNUAP a coordonnée et suivie et pour laquelle il a recensé les besoins prioritaires : évaluation et formation des partenaires opérationnels, recours à des contrôles rigoureux pour éviter que les auteurs de pratiques répréhensibles ne soient réembauchés, mutualisation des ressources des organismes et renforcement des ressources des pays. Le FNUAP a coordonné les efforts interinstitutions déployés pour harmoniser l'approche des partenaires opérationnels. Le FNUAP a fait sienne la recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à mettre fin à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels dans le cadre de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, et les normes minimales opérationnelles du Comité permanent interorganisations.

38. Le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD a indiqué que le PNUD avait présenté ses rapports au Conseil en utilisant un ensemble d'indicateurs intégrés de résultats et de ressources permettant de suivre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Les bureaux de pays du PNUD devraient rendre compte des moyens mis en œuvre pour réaliser leurs plans d'action et ils devraient collaborer avec les entités des Nations Unies sur le suivi de leurs activités et l'établissement de rapports. Le PNUD a collaboré avec ses partenaires opérationnels pour établir des normes, intégrer des dispositions relatives à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels dans les accords et renforcer les capacités. Le PNUD a adopté une approche centrée sur les victimes qui leur assure une protection contre les représailles. La stratégie du PNUD est alignée sur la recommandation du CAD de l'OCDE et sur les normes minimales opérationnelles du Comité permanent interorganisations.

39. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du Conseil d'administration de l'UNOPS) a signalé que l'UNOPS a engagé un professionnel spécialement chargé de faciliter les efforts de coordination du siège et de lui faire des propositions techniques. Une coordination et un appui technique supplémentaires sont prévus dans les pays après une évaluation des risques. L'UNOPS a collaboré avec des réseaux interinstitutionnels pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et a ainsi pu tirer profit des échanges de connaissances, des activités de coordination et des meilleures pratiques de la communauté de l'aide humanitaire et du développement. À partir d'une analyse des lacunes réalisée en 2021, l'UNOPS a élaboré un plan de travail et procède à des vérifications rigoureuses depuis avril 2019.

40. Le Conseil d'administration a pris note du point sur les progrès réalisés dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

V. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel

41. Dans sa déclaration (disponible sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administrateur du PNUD a présenté son rapport annuel pour 2021 (DP/2022/17 et DP/2022/17/Add.2) et rappelé les différentes crises qui ont fait reculer les progrès de développement réalisés au prix d'efforts considérables pendant de nombreuses années dans le monde entier. Il s'agit notamment de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine, des économies dévastées, de la famine et de l'accumulation de la dette, sans oublier la crise de confiance dans le système international. Face à ce contexte, trois questions majeures ont été abordées : a) la nécessité d'investir dans le développement de manière systématique et massive, en partant du principe qu'aucun pays ne peut se soustraire à la réalisation des objectifs ; b) l'impossibilité de dissocier le développement de la crise, la sortie de crise devant passer par le développement ; et c) la mesure dans laquelle le PNUD est à même de relever ces défis en tant qu'organisme de développement menant ses activités dans un monde en crise.

42. Pour relever ces défis, le PNUD estime que la voie à suivre est celle d'un développement ambitieux et de qualité. L'Administrateur a rappelé l'action de développement que mène le PNUD dans un monde en proie à différentes crises, ainsi que le dynamisme et l'efficacité dont il fait preuve en tant qu'organisation porteuse de transformations et capable de s'adapter aux changements et de faire face à de nouveaux défis. Il a souligné comment : a) le PNUD redéfinissait ses méthodes de réalisation d'un développement liant le local au mondial par la gestion des risques et des impondérables, la mobilisation et la promotion du financement du développement, la valorisation de la numérisation et de l'innovation technologique, et la promotion d'économies vertes selon sa Promesse climatique ; b) le PNUD contribuait à combler les lacunes chroniques et systémiques de développement qui rendaient les gens vulnérables, et ce, en mettant à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et en instaurant des systèmes de protection sociale ; et c) le PNUD restait encore un organisme solide sur le plan interne qui conduisait la réforme de l'ONU axée sur les résultats dans les pays, avec de nouvelles compétences techniques et offres de services, des moyens numériques, des ressources en connaissances et une gestion efficace des risques.

43. L'Administrateur a fait le bilan des progrès réalisés par le PNUD au cours des six premiers mois de mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2025. Il a notamment évoqué à cet égard le lancement de la phase 2 de la stratégie « People for 2030 », la consolidation de l'architecture numérique du PNUD, le lancement de sa nouvelle stratégie de connaissances et d'apprentissage, et la rationalisation de ses services stratégiques en faveur des pays. Grâce à ses nouveaux atouts, le PNUD a su faire évoluer et mener à bien le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme l'a admis le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), et il a continué de mettre ses capacités et ses services à la disposition des équipes de pays qui innovent dans les opérations et la productivité. Mais s'il est vrai que le PNUD est en mesure de se mobiliser pour faire face aux changements systémiques, il est tout aussi important que les financements suivent pour qu'il puisse tenir ses promesses à l'égard des pays. L'Administrateur a conclu sa déclaration sur un appel à insuffler un nouveau souffle au multilatéralisme, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre.

44. Les membres du Bureau du Conseil ont félicité l'Administrateur pour ses qualités de chef et les fonctionnaires du PNUD pour les résultats obtenus dans la mise

en œuvre du Plan stratégique 2022-2025. Le groupe a apprécié le fait que le PNUD est toujours plus à même d'engranger des résultats porteurs de transformations et l'a encouragé à s'orienter vers des portefeuilles et des programmes plus importants et plus cohérents. Le PNUD est en train de revoir comment réaliser un développement durable et ambitieux grâce aux innovations dans les domaines de la finance, de la numérisation et de l'action climatique, et grâce à son nouveau service d'aide aux pays qui négocient des réformes sur les combustibles fossiles. Le PNUD devrait mettre davantage l'accent sur les énergies durables et renouvelables pour aider les pays à assurer leur sécurité et leur transition énergétiques. Le groupe a félicité le PNUD d'avoir atteint son plus haut niveau d'exécution de programmes depuis plus de dix ans et d'avoir mené des activités dans les domaines de la protection sociale, des conflits et des crises, notamment en Ukraine, et de l'égalité des genres. Ils se sont félicités que la nouvelle stratégie du PNUD relative aux questions de genre (2022-2025) donne la priorité à la lutte contre les causes profondes de la discrimination. Comme en attestent les conclusions du MOPAN et de l'évaluation indépendante du PNUD, le PNUD joue un rôle moteur dans la réforme du système des Nations Unies.

45. Un groupe de délégations a appelé l'attention sur les effets dévastateurs de la COVID-19, des changements climatiques et des tensions géopolitiques sur la réalisation du Programme 2030. Des actions audacieuses et urgentes s'imposent, notamment pour faire face au fardeau insoutenable de la dette, à la hausse des prix des produits de base et à l'inflation. Les efforts que le PNUD a déployés ont été jugés opportuns, tout comme les recommandations du Conseil visant à faire en sorte que les entités des Nations Unies puissent remplir leur mission. Le PNUD devrait :

- a) veiller à ce que l'éradication de la pauvreté reste au cœur de son action ;
- b) renforcer son action dans les pays en développement ;
- c) compléter l'accès des pays aux liquidités par de nouvelles mesures urgentes, notamment en encourageant les pays à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) et 100 milliards de dollars au financement de l'action climatique ;
- d) agir de manière cohérente et concertée pour garantir l'accès universel à la protection sociale ;
- et e) susciter des investissements dans des infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité, dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des communications, des transports et des technologies, dans le cadre du relèvement après la COVID-19, du développement durable et de l'action climatique.

Le groupe a estimé que si des coupes étaient opérées dans le financement des ressources de base du PNUD, la viabilité du pilier Développement de l'ONU s'en trouverait compromise et les personnes les plus vulnérables seraient encore plus fragilisées.

46. Les délégations de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) ont fait savoir que des crises multiples menaçaient et inversaient les progrès qu'ils avaient réalisés dans le domaine du développement dans un contexte marqué par l'augmentation de la dette et des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et ce, à un moment où les petits États insulaires en développement (PEID) s'employaient à moderniser leurs infrastructures pour résister aux catastrophes climatiques. Le système des Nations Unies pour le développement doit faire davantage pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa, l'Accord de Paris sur le climat et le Programme 2030. Le PNUD est un partenaire de développement incontournable de l'AOSIS, qui aide à obtenir des financements concessionnels et intervient en faveur des PEID sur les questions de la dette et du financement de l'action climatique. Le PNUD devrait aider l'AOSIS à mobiliser 100 milliards de dollars pour le financement de l'action climatique et lui faciliter l'accès aux droits de tirage spéciaux. Les délégations se sont félicitées du rôle joué par le PNUD dans l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel. Le PNUD devrait continuer de plaider en faveur des PEID dans les discussions du Groupe mondial de réponse aux crises et du G20, et les décisions

du Conseil concernant des irrégularités financières à l'UNOPS ne devraient pas faire obstacle à l'action des autres organisations. Le PNUD doit s'attacher à maintenir l'équilibre des pouvoirs.

47. Les délégations du groupe régional pour l'Afrique ont fait état des succès enregistrés en matière de développement dans la lutte contre la pauvreté et les maladies, et ce, même dans les pays les moins avancés (PMA), et se sont dites résolument opposées à l'accroissement des inégalités entre et dans les pays. Le PNUD est un acteur important de cette démarche collective. Le groupe s'est dit préoccupé par les coupes opérées dans les ressources de base à un moment où les pays se relèvent d'une pandémie et doivent faire face à un endettement colossal. Le groupe en appelle à une collaboration interrégionale qui doit permettre de tenir le cap du Programme 2030 et d'investir dans le développement pour prévenir les conflits, maintenir la paix et ne laisser personne de côté. Le PNUD devrait agir de concert avec les gouvernements pour renforcer les capacités nationales en vue d'un développement accéléré fondé sur les énergies renouvelables, la numérisation, l'industrialisation et le commerce, et les investissements dans les PMA.

48. Dans d'autres interventions, les délégations ont souligné que le multilatéralisme revêtait une importance plus grande que jamais et que le PNUD avait un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de Notre Programme commun dans le cadre d'un système des Nations Unies bien coordonné et cohérent. Elles ont salué l'action du PNUD dans les situations de conflit et de crise multidimensionnelle, la sécurité humaine et le continuum action humanitaire, développement et recherche de la paix. Le PNUD devrait continuer de promouvoir la numérisation et les technologies et solutions innovantes, assurer la sécurité énergétique et les énergies durables et renouvelables. Les délégations ont demandé au PNUD de tenir compte des enseignements tirés de sa réponse socioéconomique à la pandémie de COVID-19 dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. L'appui que le PNUD apporte aux pays doit être axé sur le développement ; l'évolution baissière des ressources de base ne devrait pas remettre en cause la mise en œuvre des plans de développement. Le PNUD et le système des Nations Unies pour le développement ont été invités à se pencher sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales imposées à certains pays. Les délégations ont noté avec satisfaction que le PNUD portait une attention particulière à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'au renforcement des systèmes ou institutions de gouvernance, à la défense des droits de l'homme et au respect de l'État de droit. Compte tenu de sa forte présence dans les pays, le PNUD est bien placé pour réduire les inégalités entre et dans les pays et accélérer la réalisation des ODD. Le PNUD et le système des Nations Unies devraient toujours agir avec intégrité et selon des principes de responsabilité et renforcer la gestion des risques et le respect des règles. Le PNUD devrait inciter les donateurs à accroître le financement des activités de base de manière flexible et prévisible.

49. En réponse, l'Administrateur du PNUD a fait part des efforts déployés par le PNUD pour repositionner ses partenariats avec les organismes des Nations Unies et pour les réguler et les intensifier avec ceux qui ne font pas partie du système des Nations Unies. Le PNUD donne le meilleur de lui-même lorsqu'il se trouve intégré dans un écosystème de partenariats et il reste plus que jamais attaché à sa mission de développement. La qualité du développement repose sur les investissements et sur la définition de priorités, et le PNUD est en mesure d'aider les pays à formuler des stratégies de réduction de la pauvreté et de numérisation qui leur sont propres et qui leur permettent de ne laisser personne de côté. La mobilisation de financements est un axe central de ses partenariats et une priorité institutionnelle de tout premier ordre. Les effets de la crise économique mondiale et les réductions de financements devraient avoir des incidences sur 10 à 15 % des ressources de base du PNUD. Ces réductions ne devraient pas être sans conséquence sur la capacité du PNUD et du

système des Nations Unies pour le développement de remplir leur mission. Par ailleurs, la moyenne actuelle de 0,33 % du RNB allouée à l'APD est nettement en deçà de la promesse de 0,7 % et ne permet pas, surtout par ces temps de crise, de répondre aux attentes des États membres. Pour que le programme de réforme soit une réussite, le financement des activités de base envisagé dans le Pacte de financement est primordial. Il n'est guère réaliste de demander davantage aux pays en développement sans avoir mobilisé le minimum de cofinancements et d'investissements promis. Les grands engagements internationaux, comme le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, pourraient être ainsi fragilisés. Cette situation suscite de la déception dans la population et contribue à affaiblir le Programme commun.

50. L'Administrateur a déclaré que, comparativement au cycle précédent, les investissements réalisés par le PNUD pendant la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 pour améliorer l'efficacité et les systèmes institutionnels lui ont permis de consacrer trois centimes de plus sur chaque dollar à la programmation du développement, soit l'équivalent de plus de 500 millions de dollars supplémentaires alloués à cette activité sur une période de quatre ans. Le PNUD a été l'un des principaux prestataires de services et pourvoyeurs de fonds du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour la consolidation de la paix, et autres. Fort de son évaluation positive par le MOPAN, le PNUD a continué de s'investir dans la gestion axée sur les résultats. Au regard des normes internationales, le PNUD dispose de systèmes de meilleures pratiques de gouvernance, de responsabilisation, d'évaluation, d'audit, de déontologie et de mécanismes de contrôle. Le PNUD a été classé comme l'organisme des Nations Unies le plus transparent selon l'indice international de transparence. L'Administrateur a expliqué que les irrégularités liées à l'initiative S3i signalées à l'UNOPS étaient un problème propre à l'organisation. Il n'est guère approprié de pénaliser l'ensemble du système des Nations Unies pour des irrégularités de gouvernance et de transparence commises par une seule organisation – et par un seul projet au sein de cette organisation. Des mesures doivent être prises immédiatement pour circonscrire la crise de l'initiative S3i et y apporter des réponses proportionnelles aux faits survenus.

51. S'agissant des insuffisances du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des Orientations de SAMOA et de l'Accord de Paris sur le climat, l'Administrateur a affirmé que le PNUD était l'une des entités des Nations Unies les plus déterminées à ne pas laisser les PEID de côté. Le PNUD a formulé une nouvelle offre pour les PEID et joue un rôle majeur dans l'élaboration rapide d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel. L'adaptation du système des Nations Unies et l'atténuation des risques dans les PEID revêtent plus d'importance que jamais. Le PNUD est vivement préoccupé par la catastrophe qui se profile à l'horizon pour les pays en développement du fait du fardeau de la dette. La communauté internationale doit se pencher sur cette question en collaboration avec l'ONU et ses partenaires. Dans le même ordre d'idées, le PNUD, au titre de sa contribution à l'engagement international de mobiliser chaque année 100 milliards de dollars en faveur du climat, aide les pays en développement à optimiser leurs modes d'investissement de ressources en appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Pour répondre à la crise climatique mondiale, le PNUD a aidé les gouvernements à agir en l'absence de mesures internationales adéquates et, au niveau mondial, il a contribué à définir les priorités des ripostes mondiales aux changements climatiques. L'Administrateur a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils agissent de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour raviver la confiance et la promesse du multilatéralisme et du développement.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/7 sur le rapport annuel de l'Administrateur pour 2021.

VI. L'égalité des genres au PNUD

53. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point et le Directeur du Bureau des programmes et des politiques du PNUD a présenté la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2022-2025 (DP/2022/18) et le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2018-2021 (DP/2022/19).

54. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction le caractère ambitieux de la nouvelle stratégie, la volonté qui y est affichée de s'attaquer aux obstacles structurels et aux causes profondes, ainsi que son ancrage dans l'expérience. Elles ont pris bonne note des priorités fixées pour la solution type 6 et d'autres. Elles ont demandé comment serait mise en pratique la priorité donnée à la lutte contre les formes multiples et croisées de discrimination. Les bureaux de pays devraient élaborer des stratégies de collaboration pour chacun des portefeuilles de programmes de la stratégie ; le PNUD devrait formuler des orientations sur l'intégration de l'égalité des genres dans sa programmation de pays et assumer le rôle de coordonnateur/facilitateur du système des Nations Unies pour l'égalité des genres. L'objectif consistant à allouer au moins 15 % du budget ordinaire du PNUD à l'égalité des genres a recueilli un franc soutien. La nouvelle stratégie devrait permettre de faire évoluer la culture organisationnelle et consolider la prise en main des enjeux liés à l'égalité des genres.

55. D'autres délégations ont fait valoir qu'il convenait d'impliquer les hommes, de renforcer les capacités de direction des femmes, de créer des cadres institutionnels et des environnements propices à l'égalité entre les genres, de réunir des données de qualité tenant compte des questions de genre et ventilées par sexe, et de mettre en place des pratiques de collecte de données, de suivi, d'évaluation et de responsabilisation en s'appuyant sur l'outil de suivi de la COVID-19 et des questions de genre. Elles se sont réjouies que la stratégie couvre les questions de violence fondée sur le genre, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de soins et de travail non rémunéré. Les délégations ont accueilli favorablement les partenariats, l'approche axée sur l'ensemble de la société et les trois leviers d'action que sont la mobilisation de financements grâce à des politiques budgétaires tenant compte des questions de genre, la généralisation de l'accès des femmes aux technologies numériques et l'adoption d'une démarche transformationnelle de lutte contre les inégalités de genre.

56. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a indiqué que dans la nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, on faisait usage de méta-analyses et d'évaluations pour déterminer pourquoi l'égalité des genres n'avait guère enregistré plus de progrès. Le PNUD a retenu que la stratégie devait : a) aller au-delà de la parité des genres vers l'autonomisation et la modification des rapports de force ; b) renforcer les capacités d'analyse des complexités et des corrélations avec différents enjeux de développement ; c) établir des liens entre les actions menées dans les pays et les politiques correspondantes en amont ; d) renforcer les partenariats de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations en faveur de l'égalité des genres ; et e) recentrer les financements au profit de l'égalité des genres avec des outils de programmation innovants.

57. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait observer que le PNUD avait bien progressé sur les indicateurs de la stratégie précédente, même si des difficultés avaient été rencontrées dans la lutte contre les obstacles structurels et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette situation est due à la complexité de l'environnement opérationnel et aux réticences exprimées à l'égard de l'égalité des genres, que le PNUD a prises en compte dans sa nouvelle stratégie. Le PNUD est déterminé à jouer son rôle d'intégrateur de l'égalité des genres à l'échelle du système. Il s'efforce de tenir le cap des 15 % du budget

ordinaire à consacrer à l'égalité des genres tout en s'attendant à mobiliser des financements. Il est résolu à pratiquer la tolérance zéro et s'est doté d'un cadre de responsabilisation solide sur les questions de genre aux niveaux mondial, régional et national.

58. Le Directeur de l'équipe chargée de la problématique femmes-hommes au PNUD dit que 80 % des bureaux de pays ont élaboré des stratégies relatives aux questions de genre et que les bureaux régionaux s'attendent à formuler les leurs. Le manque de données reste un défi permanent pour ce qui est de l'élaboration de stratégies et de la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'égalité des genres, eu égard tout particulièrement à l'impact des politiques et des mesures visant à remédier au travail domestique non rémunéré. La violence en ligne est ressortie comme une priorité dans l'approche de la violence fondée sur le genre de la stratégie ; le PNUD a créé un prototype de système d'alerte précoce pour détecter les cas de misogynie et de haine en ligne. Deux grands enseignements se dégagent de la stratégie précédente : intégrer des compétences thématiques de genre dans chaque portefeuille et renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données axées sur le genre.

59. Le Conseil d'administration a pris note de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2022-2025, et du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2018-2021.

VII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

60. L'Administrateur associé du PNUD a donné une vue d'ensemble des descriptifs de programme de pays pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie, ainsi que de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Angola. À leur tour, les Directeurs régionaux du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau régional pour les États arabes ont donné des précisions sur leurs perspectives régionales.

61. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne, un groupe de délégations s'est dit vivement préoccupé par certains aspects du cadre stratégique des Nations Unies pour la République arabe syrienne, notamment l'absence d'éléments de langage sur le conflit armé. Elles ont rappelé que les opérations des Nations Unies devaient obéir aux principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. D'autres délégations, insistant sur la nécessité de préserver les principes de souveraineté et d'appropriation nationales, ont fait observer que le programme de pays avait été élaboré dans le respect des priorités nationales, en consultation avec le Gouvernement. Il a ainsi été précisé que les délibérations du Conseil d'administration avaient avant tout pour objet la mise en œuvre d'activités opérationnelles de développement.

62. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Kenya ([DP/DCP/KEN/4](#)), la République-Unie de Tanzanie ([DP/DCP/TZA/3](#)) et la République arabe syrienne ([DP/DCP/SYR/4](#)).

63. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Angola, telle qu'elle figure dans le document [DP/2022/20](#).

VIII. Évaluation

64. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021 ([DP/2022/21](#)) et le financement du relèvement :

évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable (DP/2022/22). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté les observations de la direction sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021, ainsi que la réponse de la direction au document intitulé « Financer le relèvement : évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des ODD » (DP/2022/23).

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021

65. Les délégations ont souligné que l'évaluation est une activité importante et que les travaux du Bureau indépendant d'évaluation permettent au Conseil d'exercer sa fonction de contrôle. Elles ont salué les efforts déployés par le Bureau pour améliorer ses capacités et aider la direction du PNUD et les bureaux de pays à renforcer les moyens dont ils disposent pour mener des évaluations décentralisées. Elles ont insisté sur le fait qu'il importait d'améliorer les évaluations décentralisées et ont instamment invité la direction du PNUD à approuver le relèvement de 47 à plus de 50 % de la notation « Satisfaisant ». Elles se sont félicitées des efforts entrepris pour améliorer la qualité des évaluations, comme indiqué dans la feuille de route sur le renforcement des évaluations décentralisées. Elles ont estimé que le Bureau était un bon exemple de la manière dont les bureaux d'évaluation des Nations Unies devaient mener leurs activités et communiquer avec le Conseil. Elles se sont interrogées sur la manière dont la direction du PNUD pourrait augmenter le budget du Bureau et sur la manière dont les États membres pourraient y contribuer. Le Bureau indépendant d'évaluation devrait améliorer la qualité de son rapport et mieux faire comprendre les domaines que les travaux du PNUD couvrent de manière adéquate. Le PNUD devrait affecter des ressources adéquates à la fonction d'évaluation (conformément à l'objectif de la politique d'évaluation) et donner suite à la conclusion concernant le sous-financement des programmes de promotion de l'égalité des genres. Le PNUD devrait continuer de renforcer la coordination interinstitutions dans le domaine de l'évaluation.

66. En réponse, le Directeur du BIE dit que le Bureau est déterminé à aider le Conseil dans sa mission de contrôle et à améliorer la qualité des évaluations décentralisées. En dépit des difficultés rencontrées pendant la pandémie, le Bureau a veillé à effectuer toutes les évaluations indépendantes des programmes de pays. Il est en train de revoir son architecture de données et ses sources de données externes pour faciliter ses évaluations. Il continuera d'améliorer la qualité de ses rapports annuels et de coordonner ses travaux avec ceux des bureaux de l'évaluation de l'ONU dans le dessein de rationaliser les relations de travail interinstitutions. D'ici à 2025, le PNUD prévoit de publier des rapports de synthèse sur les cinq piliers des ODD, en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

67. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD affirme que le PNUD collabore avec le Bureau pour poursuivre l'amélioration des évaluations décentralisées et allouer davantage de fonds au Bureau. Le PNUD entend passer des évaluations centrées sur les projets à celles centrées sur les portefeuilles et atteindre son objectif de financement des programmes de promotion de l'égalité des genres.

68. Le Chef du Groupe de l'efficacité du PNUD annonce que le PNUD a amélioré ses pratiques, politiques et procédures de gestion axée sur les résultats de la manière suivante : a) en renforçant le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour assurer le suivi de la théorie du changement et faire en sorte que les programmes puissent s'appuyer sur des données d'évaluation ; b) en mettant en place la nouvelle architecture de financement des programmes – Quantum – qui établit un lien entre résultats et ressources ; et c) en mettant à niveau l'architecture de gestion des risques,

qui établit un lien entre les risques liés aux projets et ceux liés aux programmes, et en établissant des liens entre risques et résultats. Pour ce qui est de la qualité des programmes, le cadre contient un nouvel indicateur qui permet de déterminer dans quelle mesure les programmes de pays prennent en compte les enseignements tirés de l'évaluation.

Financer le relèvement : évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable

69. Les délégations ont accueilli favorablement l'approche du PNUD relative au financement du développement, qui repose sur le Programme d'action d'Addis-Abeba. Elles se sont félicitées que le PNUD envisage l'élaboration d'une approche plus stratégique du financement des ODD, mais ont demandé des précisions sur les moyens dont il dispose pour y parvenir. Elles ont encouragé le PNUD à collaborer avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement au niveau national, à travers les cadres de financement nationaux intégrés. Le PNUD devrait chercher à instaurer une véritable division du travail fondée sur des avantages comparatifs qui se renforcent mutuellement. Les délégations se sont félicitées de l'analyse et de la valeur ajoutée des évaluations de l'impact socio-économique réalisées par le PNUD dans le cadre de la riposte de l'ensemble du système à la COVID-19. Elles ont noté avec satisfaction les effets positifs du programme « Inspecteurs des impôts sans frontières » et le rôle de premier plan joué par le PNUD dans le financement du climat, notamment en tant que partenaire opérationnel du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial. Le PNUD a été encouragé à définir une stratégie et des paramètres pour mobiliser des ressources publiques et privées en faveur du développement durable.

70. En réponse, le Directeur du Bureau a déclaré que le PNUD jouait déjà un rôle dans le financement des ODD dans le cadre de sa collaboration avec les pays visant à aligner leurs systèmes de planification. La crise actuelle exige toutefois des approches novatrices ; l'évaluation formative devrait pouvoir aider le PNUD à s'adapter. Le Bureau a été encouragé par les efforts de la direction du PNUD pour établir une feuille de route visant à aligner la stratégie. Les cadres de financement nationaux intégrés ont contribué dans une large mesure à faire de cet alignement une réalité par l'intégration de plateformes d'investissement dans les systèmes nationaux pour recueillir des soutiens. Dans le domaine du financement du développement, l'avantage comparatif du PNUD est de se battre pour que personne ne soit laissé de côté.

71. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a indiqué que son rôle dans le financement des ODD était double : mobiliser des financements et promouvoir des normes de mesure d'impact des ODD. En 2018, le PNUD a institué une fonction centralisée de financement du développement et, en 2019, il a créé son pôle de financement du développement durable. Le PNUD visait à soutenir les efforts des institutions financières internationales visant à assurer l'efficacité et l'impact du développement.

72. Le Directeur du pôle de financement durable du PNUD dit que les institutions financières internationales participent de plus en plus au processus du cadre de financement national intégré au niveau national. Bien plus de 50 pour cent des pays participants en 2022 ont finalisé leur stratégie de financement et créé des plateformes solides pour les investissements au niveau national. On s'attend à en voir davantage les années à venir, ce qui nécessiterait des réformes politiques pour lesquelles le PNUD, dans son rôle de facilitateur, pourrait mobiliser les capacités techniques et financières des États membres pour aider les pays à mettre en œuvre des instruments

financiers, en s'appuyant sur les plateformes de financement et les compétences des institutions financières internationales et sur des mécanismes de renforcement des capacités comme l'Académie du PNUD pour le financement des ODD.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/8 sur l'évaluation du PNUD.

IX. Volontaires des Nations Unies

74. L'Administrateur associé a présenté ce point tandis que le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur sur les VNU (DP/2022/24).

75. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021, et la réponse apportée par le programme VNU à la COVID-19 pour faciliter la coordination humanitaire et des activités de développement, montrant ainsi combien le volontariat est important dans le système des Nations Unies. Les délégations ont souligné le rôle que jouent les Volontaires des Nations Unies dans les crises et ont encouragé le programme VNU à se focaliser sur les synergies entre action humanitaire, développement et paix. Elles se sont félicitées de la transformation numérique du programme VNU et ont dit attendre avec intérêt de voir comment le programme améliorera son efficacité organisationnelle, ses services de volontariat, sa transparence et sa responsabilisation. Le programme VNU doit continuer de défendre la cause des personnes handicapées et de les inclure dans les effectifs des Nations Unies, conformément à l'objectif de ne laisser personne de côté. Les délégations ont pris acte du caractère ambitieux de la matrice de résultats qui contribue au succès du programme VNU et à son efficacité au sein du système des Nations Unies. Elles ont insisté sur le rôle particulier que joue le Fonds bénévole spécial qui permet au programme VNU de répondre aux crises, de promouvoir la recherche et l'innovation et de réaliser sa transformation numérique. Les États membres ont été encouragés à envisager d'alimenter le Fonds bénévole spécial.

76. D'autres délégations ont rappelé que le programme VNU est un prestataire de services à l'ensemble du système qui répond aux besoins des pays et propose un cadre inclusif de Volontaires des Nations Unies et de solutions volontaires. De nombreux Volontaires des Nations Unies viennent du Sud et le rôle exceptionnel qu'ils jouent dans le développement durable des pays en développement et dans la coopération Sud-Sud a été souligné. Le programme VNU et les Volontaires des Nations Unies ont un rôle particulier à jouer dans la réduction de la fracture numérique. Les délégations ont salué le déploiement rapide de volontaires de l'ONU en Ukraine et dans les pays qui accueillent des réfugiés. Elles ont appelé l'attention sur le programme de financement intégral du programme VNU, qui offre aux professionnels et aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience de terrain dans les domaines de la paix et du développement, et sur le potentiel que représente la plateforme de connaissances du programme VNU. Elles ont souligné que les activités du programme VNU contribuent à la réalisation des examens nationaux volontaires.

77. Le Coordonnateur exécutif du programme VNU a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence la nécessité de disposer de données et de faits concrets pour étayer les discussions sur les politiques. La contribution du programme VNU à la réalisation des examens nationaux volontaires en est un bon exemple ; le programme VNU collaborera avec les partenaires nationaux pour veiller à ce que les priorités définies dans ces examens soient prises en compte dans les politiques et les programmes. La transformation numérique du programme VNU reste une priorité majeure et offre une vue détaillée et précise des enjeux organisationnels et des lacunes

que le programme VNU s'emploie activement à combler, notamment par la mise en œuvre de mesures de sauvegarde et d'actions préventives. La plateforme de connaissances du programme VNU lancée en 2021 offre des données sur le développement qui permettront d'améliorer l'impact du volontariat au niveau national. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le corps des Volontaires des Nations Unies, en y intégrant les réfugiés, les personnes handicapées et une nouvelle catégorie de « volontaires communautaires ».

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/9 sur le rapport de l'Administrateur intitulé « Volontaires des Nations Unies ».

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

79. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point et la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021 ([DP/2022/25](#)).

80. Les membres du Bureau du Conseil ont engagé le FENU à continuer d'aider les PMA à réaliser les objectifs du Programme d'action de Doha pour le développement durable. Le FENU devrait continuer à proposer des solutions financières innovantes et à promouvoir une croissance verte inclusive pour aider les PMA à se relever de la pandémie et à inverser les effets des changements climatiques, notamment en favorisant un meilleur accès des PMA aux technologies et aux ressources qui leur permettront de renforcer leurs capacités. Les membres du Bureau du Conseil ont salué l'action du FENU visant à améliorer les marchés et les systèmes financiers intégrés pour aider les PMA à faire face à la crise de la dette et à offrir des opportunités d'autonomisation économique aux femmes et aux filles.

81. Un groupe de délégations a fait bon accueil aux solutions de financement du FENU destinées aux populations du dernier kilomètre et à son soutien en faveur de l'inclusion financière. Les délégations se sont félicitées du développement par le FENU de services financiers numériques qui devraient permettre aux PMA de saisir des opportunités de financement et de transformation numériques qui favoriseront la croissance et l'amélioration de la productivité de leurs économies. Le FENU devrait continuer de contribuer au financement des ODD pour le compte des collectivités locales et des acteurs du financement des collectivités locales, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local. Les délégations ont encouragé l'expansion, d'une part, du portefeuille de prêts et de garanties du FENU au profit des petites et moyennes entreprises (PME) des PMA pour leur permettre de mobiliser des financements pour la réalisation des ODD, d'autre part, du mécanisme de financement relais pour mettre à la disposition des PME et des petits projets d'investissement des capitaux d'investissement catalytiques.

82. Un deuxième groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des demandes formulées par les entités des Nations Unies pour accéder aux outils d'investissement en capital du FENU. Le FENU a un rôle important à jouer au sein du système des Nations Unies en tant que point d'entrée approprié des travaux dans les instruments financiers et les innovations avec des partenaires publics et privés. Les délégations ont encouragé les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques de développement à chercher à établir des partenariats avec le FENU et à tirer parti de sa riche expertise en matière de financement innovant. Le FENU devrait intensifier sa coopération avec les investisseurs privés pour pouvoir avoir accès à leur potentiel croissant d'investissements liés aux ODD.

83. Un troisième groupe de délégations a félicité le FENU d'avoir fourni des capitaux catalytiques qui ont permis de mobiliser des ressources publiques et privées pour des investissements axés sur les ODD, de renforcer les systèmes de marché et les mécanismes de financement, et d'accélérer une transformation économique inclusive, diversifiée et verte. Ces délégations ont encouragé les partenaires à soutenir le FENU dans le renforcement du Mécanisme de financement relais et sa capitalisation par les États membres, afin qu'il puisse mettre en place des financements concessionnels flexibles et réduire les risques des capitaux, et attirer ainsi des ressources au profit des investissements du secteur privé liés aux ODD. Le FENU devrait continuer d'intensifier sa coopération avec le système des Nations Unies en proposant des solutions de financement innovantes et mixtes.

84. En réponse, la Secrétaire exécutive du FENU a indiqué que le Fonds continuerait de débloquer des capitaux publics et privés pour soutenir les pays en développement, en particulier les PMA. Le FENU s'emploie à renforcer ses activités axées sur le climat en élargissant la portée et en finançant davantage son Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local pour aider les programmes climatiques municipaux dans ce domaine. Le FENU accroît ses investissements pour aider les PMA en mettant sur pied des projets bancables pour les PME favorables à la réalisation des ODD. La Secrétaire exécutive engage les États membres à envisager de contribuer au Mécanisme de financement relais du FENU, et à répondre ainsi à l'appel lancé dans le Programme d'action de Doha en faveur d'un mécanisme de financement catalytique pour les PMA. Le FENU collabore activement avec les banques de développement multilatérales et les institutions de financement du développement, et ce, parce qu'il est en mesure de soutenir les PME en phase de démarrage et les petits projets d'investissement. Le FENU est un fervent promoteur de l'inclusion financière sur les marchés de capitaux nationaux et il s'associe à des entreprises du secteur privé dans les domaines du financement numérique, des infrastructures locales et de l'investissement dans les PME.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/10 relative au rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021.

Débat consacré au FNUAP

XI. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel

86. Dans ses observations liminaires (disponibles sur le site Web du FNUAP), la Directrice exécutive du FNUAP a mis l'accent sur les conséquences pour les femmes et les filles de la COVID-19 et d'autres crises liées aux conflits, à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes climatiques. Le FNUAP est plus que jamais déterminé à réaliser le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les ODD, engagement fondé sur le principe de responsabilité. Elle a mis en évidence les succès obtenus par le FNUAP au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique précédent dans le continuum action humanitaire-développement-paix. Le FNUAP s'emploie à améliorer ses résultats et à affiner son action normative pour ne laisser personne de côté, notamment en élaborant sa toute première stratégie et programmation d'inclusion du handicap en faveur des personnes d'ascendance africaine, des peuples autochtones et d'autres populations marginalisées. Le FNUAP a continué de collaborer avec tous ses partenaires pour les amener à se mobiliser et à faire des investissements suffisants et durables en vue du financement prévisible et à long terme du FNUAP et de la CIPD. Au centre de ces efforts entrepris par le FNUAP se trouve sa volonté d'être plus innovant et de

renforcer ses capacités de collecte de données et de faits probants. Elle a noté que le FNUAP continuait de renforcer sa politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de comportement répréhensible et qu'il avait accru ses engagements dans ses bureaux de l'audit et des investigations, de l'évaluation et de la déontologie. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur l'action menée par le FNUAP dans les crises humanitaires, notamment dans la crise ukrainienne, pour assurer des services essentiels dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi que de la prévention de la violence fondée sur le genre aux populations locales, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

87. Le Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du FNUAP a appelé l'attention sur l'assistance qu'apporte le FNUAP aux pays, en mettant l'accent sur les points suivants : a) son attachement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, par exemple à travers le programme conjoint visant à assurer aux femmes autochtones de l'Amazonie l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, et de protection ; b) les efforts visant à renforcer les interventions en cas de catastrophe et la préparation aux catastrophes, notamment dans les PEID, en garantissant l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre, et en distribuant des trousseaux d'hygiène féminine ; et c) l'utilisation des données pour faire de la grossesse à l'adolescence une priorité de la politique nationale et la mise en place de services de santé adaptés aux adolescents, la sensibilisation et la fourniture d'une assistance technique spécialisée.

88. D'une manière générale, les délégations ont salué l'action que mène le FNUAP sur le terrain pour garantir à tous l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Il ne saurait y avoir de développement durable sans parité des genres et sans attention portée à l'ensemble de la population. Les délégations ont jugé important de faire le bilan des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 et de la réponse apportée à la COVID-19. Elles se sont félicitées que le FNUAP tire parti de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de Notre programme commun pour contribuer à la réalisation des objectifs et qu'il mène des actions synergiques avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies en fonction de leurs avantages comparatifs adaptés aux priorités nationales et à l'examen quadriennal. Elles ont invité le FNUAP à continuer de renforcer ses partenariats et à participer aux initiatives de développement menées par les États membres de manière à créer des synergies pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

89. Les membres du Bureau du Conseil ont noté avec satisfaction que le FNUAP adaptait son action aux priorités définies par les pays dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025. Ils ont bien accueilli la collaboration que le FNUAP mettait en œuvre avec ses partenaires pour accélérer les progrès vers les trois résultats transformateurs, combler les lacunes aux niveaux national et infranational et assurer l'inclusion des femmes et des filles. Le renforcement des capacités institutionnelles est essentiel pour garantir l'accès à des informations de qualité et à des gammes de services essentiels pour éliminer les décès maternels évitables, répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de violence fondée sur le genre et de pratiques néfastes. La participation du secteur privé à la mise en œuvre des programmes du FNUAP est essentielle. Les membres du Bureau du Conseil ont rappelé l'importance de l'évaluation et du suivi des résultats selon des approches multilatérales et multisectorielles axées sur l'impact national à long terme et sur une série d'indicateurs conformes aux ODD qui permettent de quantifier les progrès et les lacunes relevées dans la mise en œuvre des trois résultats transformateurs. Le FNUAP devrait poursuivre sa programmation axée sur les

résultats en utilisant le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources. Les membres du Bureau du Conseil ont noté avec satisfaction que le FNUAP avait mobilisé un nombre record de ressources en 2021 et ils l'ont encouragé à continuer d'apporter son soutien et de consacrer davantage de ressources à la transparence, à la responsabilisation et au suivi.

90. Un groupe de délégations s'est félicité des progrès réalisés par le FNUAP dans la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 et de l'accent mis dans le nouveau plan sur l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs. Le FNUAP devrait : a) continuer de promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles, y compris dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, des compétences, des connaissances et de l'éducation grâce à une éducation sexuelle complète, et de renforcer son action normative ; b) continuer de renforcer sa capacité d'intervention humanitaire pour sauvegarder la vie et les droits des femmes, des adolescents et des jeunes et de combattre la violence fondée sur le genre selon une approche holistique reposant sur le continuum action humanitaire-développement-paix ; et c) continuer de collecter des données pour une programmation et un suivi fondés sur des données probantes pour atteindre les personnes les plus défavorisées. Les délégations se sont félicitées des activités menées par le FNUAP pour trouver des solutions innovantes et établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, les partenaires de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé pour réaliser les trois résultats transformateurs et les objectifs.

91. Dans des interventions individuelles, les délégations ont accueilli favorablement le nouveau Groupe mondial de réponse aux crises créé par le Secrétaire général et ont demandé comment le FNUAP comptait contribuer à la réalisation de sa vision. Elles ont exhorté le FNUAP à être plus efficace et à tirer parti des innovations et des outils numériques pour aller de l'avant en ne laissant personne de côté. Elles ont appelé l'attention sur les activités menées par le FNUAP au niveau national pour lutter contre la COVID-19 et la violence fondée sur le genre dans les situations de crise et parmi les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Elles se sont félicitées du rôle de moteur que joue le FNUAP dans le domaine humanitaire et de la priorité qu'il accorde à sa fonction normative, dans un contexte marqué par une réticence croissante envers les questions d'égalité des genres.

92. Les délégations ont encouragé le FNUAP à défendre avec force, dans les pays, tous les aspects de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, et à mettre à contribution les coordonnateurs résidents comme autant de personnes qui soutiennent son mandat. Elles se sont félicitées de l'action et des politiques poursuivies par le FNUAP pour que les besoins et les droits des femmes et des filles d'ascendance africaine, des peuples autochtones et des jeunes, entre autres, soient pris en compte, et qu'ils aient les moyens d'être des agents du changement. Elles ont manifesté leur ferme soutien au FNUAP pour son action en faveur de l'autonomie corporelle et d'une éducation sexuelle complète et l'ont encouragé à continuer de s'attaquer aux causes structurelles de la violence fondée sur le sexe et à faire évoluer les normes sociales qui perpétuent la discrimination et les préjugés patriarcaux systémiques, les inégalités de genre et la stigmatisation des victimes et des survivants. Le FNUAP devrait réévaluer ses dépenses et veiller à ce que ses bureaux de pays et ses partenaires opérationnels disposent des ressources voulues pour mettre en œuvre des programmes transformateurs. Le FNUAP devrait veiller à ce que sa gouvernance et ses procédures de contrôle interne soient suffisamment solides, que ses mesures de prévention de la fraude soient renforcées et que ses exigences de transparence et de responsabilisation à l'égard du Conseil soient plus rigoureuses.

93. Les délégations ont insisté sur le fait que les programmes de pays devraient être élaborés en fonction des priorités de développement et de l'appropriation nationales. Elles ont déclaré que la pandémie avait compromis les progrès accomplis, notamment dans les PMA, et entraîné une aggravation de la violence fondée sur le genre. Elles ont sollicité l'expertise du FNUAP, des études thématiques et des échanges d'expériences et de pratiques utiles pour faire face à la baisse de la fécondité et au vieillissement. Il a été demandé au FNUAP de prendre en compte les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales dans les rapports annuels qu'il soumettra sur la mise en œuvre du Plan stratégique.

94. Les délégations se sont félicitées de l'assistance que le FNUAP a apportée pour la réalisation des recensements nationaux en améliorant la collecte des données de sorte que personne ne soit invisible. Elles ont félicité le FNUAP d'avoir dépassé les objectifs fixés pour plusieurs de ses indicateurs de résultats et ont accueilli favorablement l'élaboration d'un ensemble de données démographiques pour l'aide humanitaire. Le FNUAP devrait améliorer ses capacités de collecte et d'analyse de données démographiques, accroître ses investissements dans la collecte de mégadonnées et veiller à ce que des données sur les indicateurs clés soient plus disponibles et plus actuelles pour la recherche. Les délégations se sont dites préoccupées par la baisse annoncée des ressources de base et ont exhorté le FNUAP à continuer d'inciter les donateurs à lui accorder des financements plus importants, flexibles et prévisibles pour ses activités de base. Elles ont souligné qu'il était nécessaire pour le FNUAP d'avoir une vision à long terme et des flux de financement pour avoir un impact durable et porteur de transformations par la réalisation des trois résultats transformateurs et pour assumer son rôle dans le continuum action humanitaire-développement-paix.

95. En réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré qu'il y avait en amont une demande croissante d'assistance technique de haut niveau et de grande qualité pour mettre en œuvre le Plan stratégique sur le terrain. L'accent mis par le FNUAP sur l'innovation et l'intégration des politiques et des données en vue de la réalisation du Programme d'action de la CIPD est essentiel pour accélérer la mise en œuvre des actions selon une approche intégrée à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. L'objectif est de mettre en place des institutions inclusives et responsables aux niveaux national et infranational et de créer l'environnement politique et favorable voulu pour réaliser les trois résultats transformateurs, fondés sur le principe de ne laisser personne de côté. La Directrice exécutive du FNUAP a indiqué qu'environ 60 % des indicateurs de résultats du Plan stratégique étaient les mêmes que ceux d'autres entités des Nations Unies. La coordination des actions est un élément clé de la présence du FNUAP dans le continuum action humanitaire-développement-paix et des travaux visant à renforcer la résilience et à garantir des résultats durables. Les PMA restent une priorité ; le FNUAP aide les PMA à élaborer des solutions peu coûteuses et s'emploie à désagréger les données pour que sa proposition de valeur soit plus applicable aux PMA.

96. Le FNUAP veille à appliquer les enseignements tirés dans ses opérations à tous les stades, tout en mettant à profit son expérience de mobilisation accélérée des ressources. S'inspirant des enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 et de sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, le FNUAP renforce son architecture d'innovation et de numérisation et son rôle normatif, et s'efforce de promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes pour répondre aux besoins des femmes et des filles et protéger leurs droits. Les travaux de collecte de données du FNUAP ont donné aux gouvernements une base sur laquelle ils peuvent asseoir la planification de leur développement et ont mis en lumière les lacunes et les exclusions dont sont victimes des populations comme les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine. Pour intégrer ces perspectives, le FNUAP a

constitué sa première cohorte de jeunes professionnels d'origine africaine. Au cœur de sa stratégie centrée sur les personnes et de sa collaboration avec les prestataires de services et les partenaires opérationnels, elle propose un lieu de travail exclusif et civil, fondé sur la tolérance zéro. Le FNUAP applique la tolérance zéro contre la fraude et s'engage à adopter des mesures de transparence et des mesures correctives.

97. Au sujet des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mandat de la CIPD, le FNUAP veille à ce que son plaidoyer en faveur des femmes et des filles s'appuie sur des données probantes. Le droit de disposer de son corps est un droit de l'homme fondamental et protégé. L'action que mène le FNUAP pour s'attaquer aux problèmes structurels systémiques fondamentaux et promouvoir une éducation sexuelle complète est essentielle pour réaliser les trois résultats transformateurs. Il s'agit notamment des efforts déployés, dans le cadre des nouvelles lignes directrices de l'OMS sur les soins liés à l'avortement, pour garantir l'accès en toutes circonstances à des soins post-avortement complets. Dans toutes ses activités, notamment en matière d'égalité des genres, de lutte contre les changements climatiques et de transformation des comportements, le FNUAP s'aligne sur les priorités définies au niveau national. Le FNUAP continue de mettre en œuvre sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes dans la programmation et en son sein, en partant du principe que l'égalité des sexes signifie l'égalité pour tous : il a pris acte de la diversité qui caractérise la démographie et de la nécessité de s'adapter aux sociétés vieillissantes pour les préparer en conséquence.

98. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP dit que le FNUAP est attaché à une approche globale à l'échelle de l'ensemble des Nations Unies, comme indiqué dans Notre programme commun et ses 12 engagements. Le FNUAP agit par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat pour garantir une approche cohérente de la mise en œuvre des trois résultats transformateurs et du Plan stratégique dans les pays, et par l'intermédiaire des coalitions thématiques du système au niveau régional. Le FNUAP a toujours fait preuve de la même détermination à remplir son mandat, aussi bien dans le domaine du développement que dans celui de l'aide humanitaire.

99. Le Directeur du Bureau des affaires humanitaires du FNUAP dit que, dans le cadre des activités qu'il mène en cas de crise, le FNUAP a contribué de manière importante à la communication de données sur la santé sexuelle et reproductive et sur la violence fondée sur le genre, à la promotion d'une approche multisectorielle, ainsi qu'à la prévention et à la préparation à de futures crises en mettant en place des partenariats aux niveaux national et local.

100. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a indiqué que le FNUAP s'efforce de faire en sorte que sa réponse humanitaire soit plus rapide, plus intégrée et plus efficace et qu'elle mette à contribution l'ensemble des compétences de l'organisation. Cette démarche s'impose pour répondre aux fortes attentes des États membres concernant le mandat humanitaire du FNUAP. Le FNUAP a intégré ses actions humanitaires dans tous ses domaines de programmation et de budget. Depuis le début du conflit en Ukraine, le FNUAP est passé du développement à l'action humanitaire et a touché plus d'un million de personnes avec des informations sur l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, la protection contre la violence fondée sur le genre et les services psychosociaux. Sur le front de l'insécurité alimentaire, le FNUAP collabore avec d'autres organismes des Nations Unies dans les domaines relevant de son mandat.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/11 sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP : rapport de la Directrice exécutive.

XII. Évaluation

102. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté son rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation (DP/FPA/2022/5) et la Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté la réponse de la direction au rapport (DP/FPA/2022/CRP.1).

Rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation

103. Dans leur unique intervention, un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour la flexibilité dont il a fait preuve en adaptant la fonction d'évaluation au contexte de la COVID-19 et en permettant aux évaluations de servir d'accélérateurs du relèvement après la COVID-19. Le Bureau a été félicité d'avoir élaboré le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025, la stratégie d'évaluation 2022-2025, et la stratégie visant à améliorer l'évaluation par les communications et la gestion des connaissances. Les délégations ont apprécié le fait que presque toutes les cibles des indicateurs clés de performance aient été atteintes et ont admis que le système d'évaluation décentralisé avait été renforcé, avec un taux élevé de mise en œuvre d'évaluations de bonne qualité. Elles ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les évaluations décentralisées soient réalisées en temps voulu et soient de grande qualité, et ont salué les efforts que le Bureau faisait à cet égard. Elles ont constaté les progrès réalisés dans l'utilisation des évaluations décentralisées pour l'élaboration des programmes et des évaluations centralisées pour la planification stratégique, et se sont félicitées de la volonté de faire participer les jeunes aux évaluations. Elles ont félicité le bureau d'avoir procédé à sa toute première évaluation du développement qui a conduit à la mise en place d'une gestion plus adaptée aux principes de la gestion axée sur les résultats. Elles ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer les capacités et les systèmes d'évolution nationaux dans le dessein d'accélérer la réalisation des objectifs, la prise de décisions et l'apprentissage fondés sur des données probantes. Elles se sont réjouies de la détermination constante de la direction à mettre à disposition des ressources financières et humaines pour assurer la fonction d'évaluation et ont encouragé le FNUAP à accroître ses investissements dans ce domaine. Elles se sont également réjouies de l'attachement du Bureau à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et aux évaluations conjointes aux niveaux central, régional et national.

104. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP s'est dit satisfait que le Conseil ait accueilli favorablement les progrès réalisés concernant les évaluations centralisées et décentralisées, ainsi que les efforts déployés pour renforcer la cohérence des Nations Unies en matière d'évaluation et de renforcement des capacités nationales d'évaluation. Le Bureau maintiendra ses performances élevées actuelles tout en restant flexible et apte à s'adapter et en prenant en compte les problèmes qui subsistent sous la supervision du Conseil.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/12 sur l'évaluation du FNUAP.

XIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

106. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné une vue d'ensemble des descriptifs de programmes de pays pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie. Les directions régionales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et pour les États arabes ont à leur tour donné des détails sur leurs perspectives régionales.

107. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne, un groupe de délégations s'est dit vivement préoccupé par certains aspects du cadre stratégique des Nations Unies pour la République arabe syrienne, notamment l'absence d'éléments de langage sur le conflit armé. Ces délégations ont rappelé que les opérations des Nations Unies devaient obéir aux principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. D'autres délégations, insistant sur la nécessité de préserver les principes de souveraineté et d'appropriation nationales, ont fait observer que le programme de pays avait été élaboré dans le respect des priorités nationales, en consultation avec le Gouvernement. Il a ainsi été précisé que les délibérations du Conseil d'administration avaient avant tout pour objet la mise en œuvre d'activités opérationnelles de développement.

108. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Kenya (DP/FPA/CPD/KEN/10), la République arabe syrienne (DP/FPA/CPD/SYR/9) et la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CPD/TZA/9).

Débat consacré à l'UNOPS

XIV. Déclaration de la Direction exécutive de l'UNOPS et rapport annuel

109. Dans sa déclaration liminaire (disponible sur le site Web de l'UNOPS), le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a appelé l'attention sur les défaillances de l'UNOPS dans la gestion de l'initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i). Il a dit que les résultats d'une enquête approfondie menée par le Groupe de l'audit interne et des investigations ont été communiqués au Bureau des ressources humaines de l'UNOPS et au Bureau des affaires juridiques de l'ONU en vue d'éventuelles mesures disciplinaires et de poursuites judiciaires. L'UNOPS prendra en charge les coûts et les pertes éventuelles et tiendra le Conseil informé des progrès réalisés pour que de telles situations ne se reproduisent plus. Pour remédier à cette situation, l'UNOPS a) organisera un examen indépendant de ses procédures de contrôle interne et de gouvernance ; b) procédera immédiatement à une évaluation de l'initiative S3i ; c) renforcera la communication entre l'audit interne et les investigations, la fonction de déontologie et le Conseil d'administration ; d) accélérera la mise en œuvre des recommandations de l'organe de contrôle ; e) établira une définition de la « réserve maximale » et transférera les excédents vers des actions de développement ; et f) garantira l'accès à un plus grand nombre de données sur les transactions pour donner confiance aux partenaires. Le Directeur exécutif, ad intérim, demande l'avis du Conseil sur ces priorités.

110. Les membres du Bureau du Conseil estiment que la situation de l'UNOPS constitue une crise politique de confiance dans la capacité du système intergouvernemental à répondre aux enjeux mondiaux. Ils invitent instamment le Conseil et les États membres à mettre en place des contrôles et des mécanismes pour éviter que la situation ne se reproduise et pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes, et ce, sur la base d'une compréhension claire des causes profondes, de sorte que le Conseil puisse exercer sa fonction de contrôle. Les membres du Bureau demandent à l'UNOPS : a) de coopérer pleinement avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et One Human Resources ; b) de geler tous les projets de l'initiative S3i et de suspendre le financement de nouveaux projets liés à l'initiative ; c) d'entreprendre une évaluation indépendante des procédures de contrôle interne et du modèle de gestion de l'UNOPS ; d) de donner des garanties de protection de lanceurs d'alerte dans les trois organisations afin de lutter contre la

« culture de l'impunité » qui prévaudrait à l'UNOPS ; et e) de mettre au point une stratégie de communication avec les médias pour garantir une communication uniforme du Conseil, des États membres et des différents organismes au public sur les procédures en cours. Les membres du Conseil ont été invités à agir ensemble pour résoudre et corriger rapidement les problèmes survenus dans le cadre de l'initiative S3i et pour rétablir la confiance dans l'UNOPS et dans l'Organisation des Nations Unies.

111. Un groupe de délégations s'est dit profondément préoccupé par le fait que la direction de l'UNOPS ait laissé la gestion de l'initiative S3i ternir la réputation de l'UNOPS et de l'Organisation des Nations Unies. Elles se sont félicitées de la compétence et de l'esprit de réforme du Directeur exécutif par intérim, qui vise à faciliter la tâche du Conseil et à aller de l'avant dans le respect mutuel et le partenariat, en toute transparence et esprit de responsabilité. Ils ont demandé à l'UNOPS de : a) de suspendre tout nouvel investissement relatif à l'initiative S3i dans l'attente de nouvelles instructions du Conseil ; b) de veiller à une comptabilité claire des investissements en cours de l'initiative S3i et de redoubler d'efforts pour recouvrer les fonds perdus ; b) de s'assurer que les défaillances de l'initiative S3i n'entachent pas l'intégrité du reste du portefeuille de l'UNOPS et de l'exécution des projets ; c) de créer un groupe de travail d'experts qui sera chargé de formuler des recommandations à l'intention du Conseil et de renforcer la transparence des frais de gestion et de la structure des coûts de l'UNOPS ; d) de faire procéder à une évaluation par une tierce partie de l'utilisation du portefeuille et des procédures de contrôle interne, y compris dans le cadre de l'initiative S3i ; e) de renforcer les fonctions de déontologie et d'audit interne et des investigations, y compris leur indépendance ; f) d'établir un plan pour donner suite aux recommandations en suspens ; g) de chercher à instaurer une transparence et une ouverture totales sur les protections accordées aux lanceurs d'alerte ; h) de s'assurer que le personnel dispose de l'espace voulu pour faire part de ses préoccupations et interpeller les dirigeants ; et i) publier dès que possible le rapport d'enquête du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies.

112. D'autres délégations se sont dites très préoccupées par le fait que les irrégularités signalées concernant l'initiative S3i n'étaient pas clairement mentionnées dans les documents du Conseil présentés par l'UNOPS. Elles se sont dites extrêmement préoccupées par les questions soulevées dans les rapports d'audit légal du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les holdings de solutions de logement durable et de We are the Oceans. Elles ont accueilli favorablement l'évaluation indépendante du modèle de fonctionnement et des structures de contrôle interne de l'UNOPS et l'audit indépendant des investissements de l'initiative S3i. Elles ont souligné qu'il importait d'instaurer une culture organisationnelle transparente, responsable et saine, ainsi qu'un système de lanceur d'alerte efficace et ouvert. Elles ont lancé un appel en faveur de la pleine indépendance et du renforcement des capacités du Groupe indépendant de l'audit et des investigations de l'UNOPS et du Bureau de la déontologie et de la conformité.

113. En réponse, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a accepté les instructions du Conseil et annoncé que l'UNOPS redoublerait d'efforts dans les domaines indiqués par le Conseil pour que l'organisation puisse faire face à la crise de l'initiative S3i. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une politique rigoureuse de tolérance zéro en cas de mauvaise gestion, d'irrégularités et de fraude, et du renforcement des mesures de transparence et de responsabilisation, notamment par l'instauration d'une communication claire avec le Conseil, les partenaires et les parties prenantes. L'UNOPS est en train de mettre au point des instruments de suivi en temps réel pour que le Conseil puisse avoir un libre accès à l'évolution des progrès. L'UNOPS adhèrera aux normes des Nations Unies dans le cadre du programme de

réforme et aux normes internationales les plus élevées en matière de suivi et d'établissement de rapports. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a insisté sur le fait que l'UNOPS avait besoin du soutien sans faille de tous les États membres et partenaires pour réussir à se remettre sur la bonne voie. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a insisté sur le fait que l'UNOPS avait besoin du soutien sans faille de tous les États membres et partenaires pour réussir à se remettre sur la bonne voie. Il a ajouté qu'il tiendrait le Conseil régulièrement informé des efforts qu'il déploie lors de ses sessions formelles et informelles à venir.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/13 sur le rapport annuel de la Direction exécutive et la réserve de l'initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i).
